



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 décembre 2019 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

Procurator(s) : Mme BEZELGA Monique donne pouvoir à M. BOUCHET Roland, M. BARRAULT Serge donne pouvoir à M. ROGEON Dany

Absent(s) : M. MONToux François

Excusé(s) : M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, Mme DION Nathalie

Secrétaire de séance : M. TEISSIER Freddy

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 18 novembre 2019.

2019-078 SALLE POLYVALENTE : TARIFS 2020 POUR L'ASSOCIATION ACCORD'D'VOUS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire la convention d'utilisation proposée pour l'Association ACCORD'D'VOUS,
- d'adopter le tarif spécifique ci-dessous pour cette Association, 10 mois à 130,00€/mois soit 1 300,00 € T.T.C. réparti en 3 échéances :
 - 1^{er} trimestre : 390,00 € T.T.C.
 - 2^{ème} trimestre : 390,00 € T.T.C.
 - 2^{ème} semestre (4 mois) : 520,00 € T.T.C.

2019-079 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 décembre 2019, ainsi que la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne retenant l'offre présentée par TERRITORIA MUTUELLE au titre de la convention de participation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet « Prévoyance »,
- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 6 ans,
- de fixer le montant unitaire de la participation de la collectivité par agent et par mois, à 10,00 € brut, à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice correspondant.

2019-080 ACCUEIL JEUNES - TARIFS DES VACANCES D'HIVER DE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessous pour les vacances d'hiver de 2020 :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	Bowling à Fontaine le Comte	5,80 €
	Foot en salle à Migné-Auxences (2 heures)	7,00 €
	Karting à Rouillé (2 sessions de 10)	25,00 €

2019-081 APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE SOREGIES IDEA POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SAEML SOREGIES

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES, et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable, dès réception par SOREGIES, de la notification du contrat signé,
- autorise la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA.

2019-082 EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BAUDRIN APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2019-052 du 22 juillet 2019 retenant la Société SAS ECOBAT, pour un forfait de rémunération fixé à 60 024,00 € H.T. soit 72 028,80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention passée avec la Société SAS ECOBAT et Monsieur Jean-François LALOGÉ, cotraitants, pour un montant de 60 024,00 € H.T. soit 67 228,80 € T.T.C.
- donne délégation de signature à Monsieur le Maire,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

2019-083 BUDGET DU COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget du commerce de l'exercice 2019, à savoir :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6068 (011) autres matières et fournitures	5 000,00 €	774 (77) subventions exceptionnelles	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES	5 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	5 000,00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée que le Syndicat Energies Vienne a attribué, au nom des membres du groupement, le nouveau marché de fourniture d'électricité et services associés, à la Sté ALTERNA, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 et un terme contractuel au 31 décembre 2022.
- donne lecture de la liste des bâtiments publics pour lesquels il a répondu favorablement au Syndicat Energie Vienne concernant la réalisation d'un audit énergétique,
- relate l'état d'avancement du projet de règlement du P.L.U.i. et présente un compte-rendu de la commission d'urbanisme qui s'est déroulée en mairie le 12 décembre dernier.
- présente les nouveaux plannings adoptés concernant le personnel du périscolaire et des services techniques.
- avise les membres du conseil municipal que le commerce ouvrira mercredi 18 décembre prochain.
- propose de fixer la date de la prochaine séance du conseil municipal au 20 janvier 2020 à 20 heures.

Fait à ASLONNES, le 17 décembre 2019
Le Maire,
Roland BOUCHET



Courriel : contact@aslonnes.fr - Site internet : www.aslonnes.fr

Horaires d'ouverture : lundi - mardi 13h/17h30 - mercredi 9h/12h-13h/17h - jeudi 13h/17h - vendredi 13h/16h
N° SIRET 218 600 104 00010